



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 21 mai 2019

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Philippe DUCROCQ
- Philippe GRATADOUR
- Valérie MOREL

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLUi du Boulonnais (62)
- Elaboration du PLU de Esquéhéries (02)
- Modification du PLU de Fampoux (62)
- Modification n°7 du PLU de Liévin (62)
- Modification du PLU de Plachy-Buyon (80)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Mise en compatibilité du PLU de Blacourt (60)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet de création d'une carrière alluvionnaire comprenant un défrichement déposé par Lafarge Granulats France sur le territoire de la commune de Pimprez (60)
- Plan de gestion de la Longue Becque et de la Melde à Renescure, Ebblinghem, Lynde, Blaringhem, Boeseghem, Thiennes (59)
- Projet d'aménagement d'un parc d'activités la Martinoire à Wattrelos (59)
- Projet d'ensemble commercial Somme-Parc au sein de la ZAC du Val de Somme porté par la société PVBS à Villers-Bretonneux (80)
- Extension du parc d'activités des Bruilles à Onnaing et Escautpont (59)
- Centrale solaire photovoltaïque à Haulchin, Douchy-les-Mines et Thiant (59)
- Projet de création de la ZAC de la Vallée du Thérain à Beauvais (60)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

Néant

Projets : Décision d'avis tacite

Néant

Désignation d'un coordonnateur de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Philippe GRATADOUR, membre permanent de la MRAe, est désigné coordonnateur sur :
 - le projet d'avis relatif au parc éolien de Blessy (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - le projet d'aménagement du groupe COBAT à Méru et Amblainville (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - le projet d'avis relatif au parc éolien extension de la Chaussée de Brunehaut (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;

Autres dossiers

- Actualisation de la délégation prévue à l'article 17 du décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au CGEDD

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE